



Brevet fédéral d'accompagnateur de randonnée



Certificat de capacité ARP - Niveau 1

Formation des animateurs du milieu montagnard



Milieu montagnard enneigé - Animateur raquettes



Préparation au probatoire du DEA-AMM
Connaissance du milieu montagnard



Franchissement des passages difficiles

Sommaire

Présentation de la F.F.M.M.....	2
Les formations de la F.F.M.M.	3
Aide à la préparation de l'examen probatoire.....	3
Accompagnateur de Randonnée Pédestre	4
Les deux niveaux de la formation ARP	5
Le stage Technique	6
Le stage de Qualification fédérale.....	8
Connaissance du milieu montagnard.....	9
Stage d'animateur raquettes à neige	10
Franchissement des passages difficiles.....	11
Inscription à un stage.....	12
Informations pratiques	13
Aides éventuelles à la formation	14



Présentation de la F.F.M.M.

La Fédération Française du Milieu Montagnard, fondée en 1978 sous l'appellation "Fédération Française de la Moyenne Montagne", est une fédération omnisports de montagne, multi-activités et de protection de l'environnement ayant un esprit de convivialité et de solidarité.

Elle a pour objet :

- Le développement des activités omnisports.
- L'enseignement et la pratique de l'éducation physique et sportive.
- La protection et l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement.
- Le développement des activités économiques et culturelles.

La F.F.M.M. dans le mouvement sportif

Les activités sportives s'organisent, sous la tutelle de l'État, autour du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), en structure verticale et en structure horizontale.

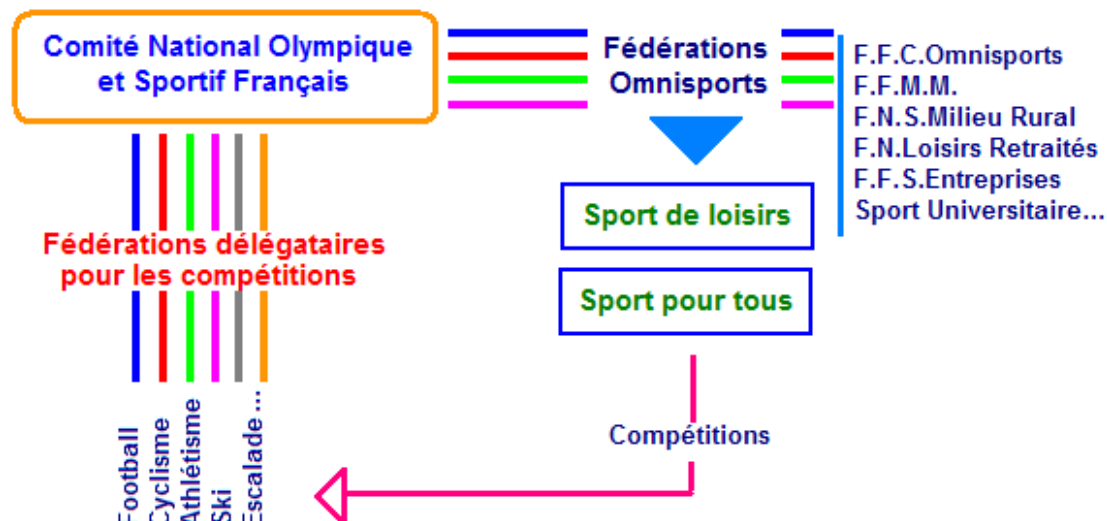
La structure verticale est constituée par les fédérations qui ont reçu délégation de l'État pour organiser les compétitions relatives aux sports qu'elles pratiquent. Pour chaque sport une seule fédération est délégataire.

La F.F.M.M. se rattache à la structure horizontale constituée par les associations et les fédérations omnisports.

L'activité omnisports comprend :

- Le sport de loisir pour lequel les activités physiques et sportives sont dépourvues d'esprit de compétition.
- Le sport pour tous qui favorise l'accès de la pratique sportive au plus grand nombre de pratiquants pour ensuite orienter ceux qui désirent pratiquer la compétition de manière plus intense vers les fédérations délégataires.

La F.F.M.M., du fait de son affiliation à la Fédération Française des Clubs Omnisports (F.F.C.O.) est une association sportive agréée par référence à l'article L. 121-4 du Code du sport.



Garantie des voyages et des séjours

La F.F.M.M. est immatriculée au répertoire des opérateurs de voyages et de séjours sous le N°IM069110026.

La garantie financière est apportée par GROUPAMA, 126 rue de la Piazza 93199 NOISY-LE-GRAND Cedex.

L'assurance responsabilité civile professionnelle est souscrite auprès de Covea Risk, 19-21 allée de l'Europe, 92110 Clichy.



La F.F.M.M. est membre de la Fédération Française des Clubs Omnisports.

Elle est membre du Conseil Social du Mouvement Sportif (CoSMoS)



La Fédération Française du Milieu Montagnard est certifiée "e-AFAQ formation professionnelle"



Les formations de la F.F.M.M.

Les stages de la FFMM sont un moment privilégié pour accéder à la pratique de la randonnée en autonomie. Ils permettent d'acquérir les bases nécessaires aux activités sportives liées à la montagne.

La progression pédagogique est adaptée aux débutants et aux pratiquants confirmés.

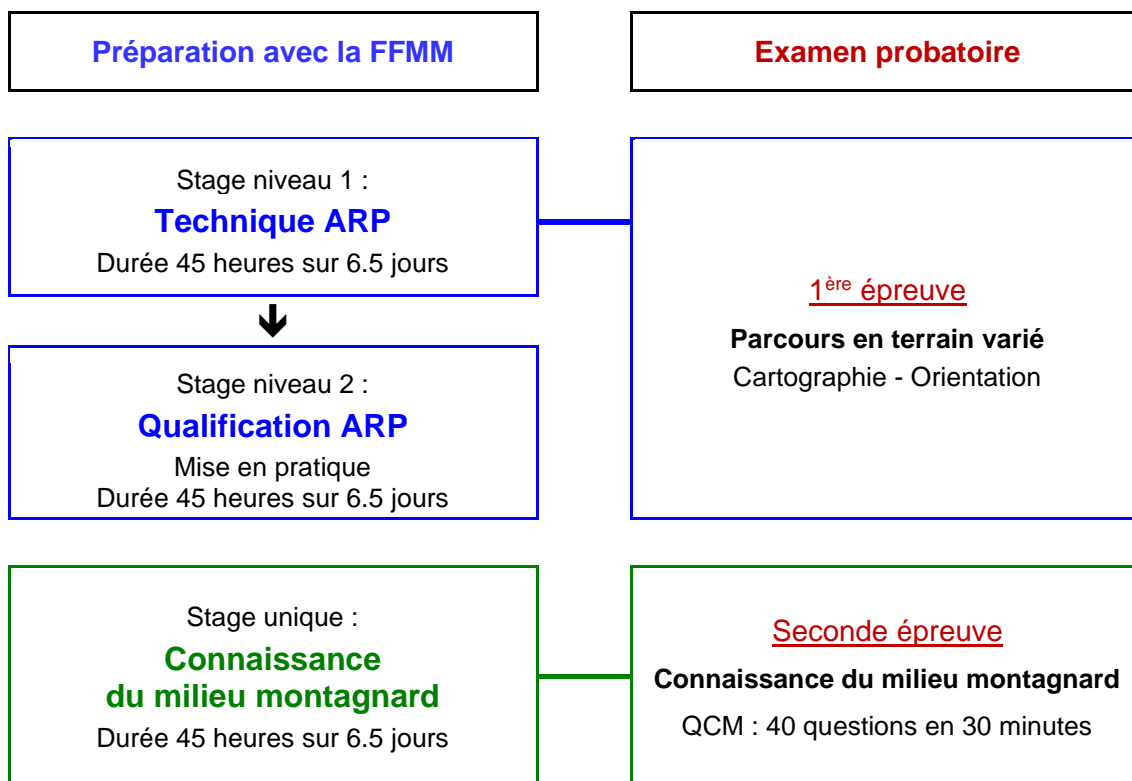
Ces stages s'adressent aux animateurs et futurs animateurs des associations, aux candidats qui se préparent aux épreuves de l'examen probatoire du diplôme d'État d'alpinisme - AMM mais aussi à toute personne qui souhaite compléter ses connaissances personnelles.

Dans les stages de la FFMM la sécurité et la protection de l'environnement sont des facteurs déterminants. Présents dans l'ensemble des cours, ils visent à transmettre le savoir-faire nécessaire pour évoluer en toute sécurité dans le respect de l'environnement.

Laissez-vous initier ou perfectionner dans une ambiance détendue.

Aide à la préparation de l'examen probatoire du diplôme d'État d'alpinisme - Accompagnateur en Moyenne Montagne

La fédération Française du Milieu Montagnard vous propose 3 stages qui pourront vous aider à vous préparer à l'examen probatoire du DEA-AMM.



Le stagiaire peut contacter AFNOR Certification pour signaler tout manquement à l'une des exigences du décret du 30 juin 2015 et/ou déposer un avis sur AFNOR Pro Contact.



Accompagnateur de Randonnée Pédestre



Depuis 1978, la démarche de la Fédération Française du Milieu Montagnard est d'apporter aux personnes animant des randonnées pédestres un ensemble de connaissances pour encadrer des randonneurs en milieu rural ou en moyenne montagne, sur des itinéraires choisis, sur sentiers et hors des sentiers battus, dans le respect de l'environnement et des règles élémentaires de sécurité.

La formation dispensée par la fédération a pour objet principal de consacrer l'acquisition de ces connaissances tant théoriques que pratiques.

La formation des accompagnateurs de randonnée pédestre proposée par la fédération comprend deux stages successifs dont les niveaux de qualification correspondent à la pratique habituelle des participants :

- ARP Niveau 1 : Stage technique validé, après évaluation des connaissances et des aptitudes, par le certificat de capacité pour l'animation de randonnées pédestres.
- ARP Niveau 2 : Stage de qualification fédérale à la fonction d'accompagnateur de randonnée pédestre validé, après vérification des compétences, par le brevet fédéral d'accompagnateur de randonnée pédestre.

Les connaissances apportées par ces stages peuvent être utiles aux personnes qui souhaitent :

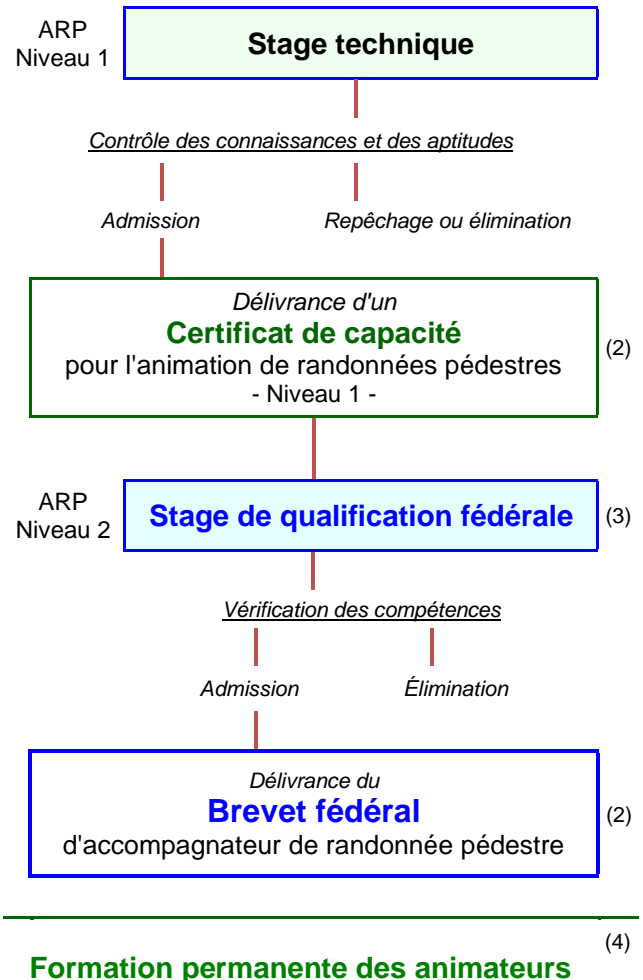
- Organiser et accompagner des randonnées dans une association ou une collectivité.
- Se préparer à l'examen probatoire du diplôme d'État d'alpinisme - *accompagnateur en moyenne montagne* ⁽¹⁾.
- Développer une activité spécifique (photographie, bien-être, ressourcement, etc.) comportant une partie marche en milieu rural ou en moyenne montagne.
- Compléter leurs connaissances à titre personnel.

Important : L'appartenance à une association affiliée n'est pas une obligation pour s'inscrire à ces stages.

- La participation à un stage technique n'entraîne pas l'obligation de participer à un stage de qualification.
- Les formations fédérales s'adressant à l'encadrement bénévole, elles ne sont pas homologuées pour l'animation rémunérée.

Formation d'animateur du milieu montagnard

Accompagnateur de randonnée pédestre



Les stages :

- Moyenne montagne enneigée : animateur raquettes
- Franchissement des passages difficiles
- Connaissance de l'environnement montagnard.
- Découverte du milieu montagnard.
- Animateur de Pays (5)
- Formation des formateurs.

1) Le titre "*Accompagnateur en moyenne montagne*" est réservé aux titulaires du diplôme d'État.

2) Voir prérogatives des ARP1 et ARP2 en page suivante.

3) La participation au stage technique n'entraîne pas l'obligation de participer au stage de qualification. Age minimum 17 ans.

4) Ces stages peuvent être suivis indépendamment des stages ARP1 et ARP2, sous réserve des prérequis.

5) Stage d'animateur de Pays uniquement en intra-entreprise.

Le partage d'une passion



Les deux niveaux de la formation ARP

La Fédération Française du Milieu Montagnard délivre des titres fédéraux qui reconnaissent les compétences de leurs titulaires en fonction du niveau de leur formation et pour lesquels elle a défini les prérogatives ci-après

ARP - Niveau 1 : Stage technique

Validé par le
Certificat de capacité pour l'animation de randonnées pédestres

Les titulaires du certificat de capacité ARP - Niveau 1 - préparent et animent des randonnées pédestres en milieu rural ou montagnard :

- Adaptées aux spécificités des randonneurs.
- d'accès facile, avec un dénivelé positif quotidien adapté à la condition physique des randonneurs.
- Sur des sentiers répertoriés ou qu'ils auront préalablement reconnus.
- Ne nécessitant pas l'utilisation d'une corde, d'un piolet ou de crampons.
- Permettant un accès facile des secours.
- Sans progression de nuit.
- D'une durée limitée à une journée.

Les titulaires du certificat de capacité ARP - Niveau 1 :

- Peuvent assister un accompagnateur fédéral breveté.
- Ne possèdent pas les prérogatives d'organisation d'un parcours d'orientation.
- Ne peuvent conduire des randonnées en moyenne montagne enneigée sans avoir participé à un stage fédéral d'animateur raquettes.

Une carte de fonction est délivrée aux titulaires du certificat de capacité ARP - Niveau 1. Sa validité qui n'est pas limitée dans le temps est conditionnée par la possession de la cotisation Carte Montagne® de la fédération en cours de validité.



ARP - Niveau 2 : Stage de qualification

Validé par le
Brevet fédéral d'accompagnateur de randonnées pédestres.

Les titulaires du brevet fédéral d'accompagnateur de randonnée pédestre préparent, conduisent et animent des randonnées pédestres en milieu rural ou en moyenne montagne :

- Sur sentiers ou hors sentiers, dans le respect de l'environnement et de la sécurité.
- Sans limite de dénivelé ni d'altitude.
- Adaptées à la condition physique et aux spécificités des randonneurs.
- Pouvant se dérouler sur plusieurs journées consécutives.
- Susceptibles de nécessiter le franchissement de passages difficiles imprévus, avec un équipement adapté.
- Avec possibilité de progression nocturne.

Les titulaires du brevet fédéral peuvent également :

- Accéder au cursus de la formation des formateurs fédéraux.
- Organiser des parcours d'orientation.

Les brevetés qui ont participé à un stage fédéral "moyenne montagne enneigée" peuvent pratiquer sur des itinéraires enneigés, sous condition d'un équipement adapté pour eux-mêmes et pour les participants qu'ils accompagnent.

Une carte de fonction est délivrée aux titulaires du brevet fédéral, sous réserve de présenter un titre de secourisme. La validité du brevet n'est pas limitée dans le temps. Elle est conditionnée par la possession de la cotisation Carte Montagne® de la fédération en cours de validité.





Le stage Technique pour la fonction d'accompagnateur de randonnée pédestre

Descriptif de la formation

1 - Objectif du stage :

- Acquérir les connaissances nécessaires pour préparer et conduire des randonnées pédestres en milieu rural ou en moyenne montagne, sur des itinéraires de son choix, sur sentiers et hors des sentiers battus, en respectant l'environnement et les règles élémentaires de sécurité propres au milieu montagnard.
- Acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour se préparer à l'examen probatoire du diplôme d'État d'alpinisme - accompagnateur en moyenne montagne.



2 - Personnes concernées :

Ce stage s'adresse :

- Aux animateurs d'associations ou de collectivités qui organisent et conduisent des randonnées pédestres en milieu rural ou en moyenne montagne.
- Aux candidats qui se préparent à l'examen probatoire du diplôme d'État d'alpinisme AMM.
- Aux personnes qui souhaitent approfondir leurs connaissances personnelles ou qui veulent développer une activité spécifique (photographie, bien-être, ressourcement, etc.) comportant une partie marche en milieu rural ou en moyenne montagne.



3 - Prérequis :

- Aucune connaissance particulière n'est requise.
- L'adhésion préalable à une association n'est pas obligatoire.

L'âge minimum pour participer à un stage technique est de 17 ans au premier jour du stage (pas de limite d'âge supérieure).

4 - Déroulement du stage :

- Durée 45 heures sur 6.5 journées.
- Ce stage ne comporte pas d'escalade. Il est organisé uniquement en internat.
- Les cours théoriques sont suivis d'une mise en pratique sur le terrain.
- Effectif maximum : 14 participants.

5 - Niveau physique : Les randonnées et les exercices effectués au cours du stage ne comportent pas d'esprit de compétition mais nécessitent une bonne condition physique adaptée à la moyenne montagne (bon marcheur).



6 - Contenu résumé du stage

Savoir s'orienter et utiliser une carte :

- La carte et la boussole, en salle et sur le terrain.
- Savoir choisir son itinéraire hors des sentiers battus.
- Pratique de l'orientation sur le terrain (carte, boussole, GPS).

Préparation de randonnée :

- Règles de préparation d'une randonnée.
- La conduite d'un groupe.
- Les arrêts. Le bivouac.
- Les équipements du randonneur.

Sécurité en montagne :

- Notions d'alimentation du randonneur.
- Les troubles liés au milieu.
- Le secours en montagne.
- Conduite à tenir en cas d'accident et en cas d'égarement.

Réglementation, responsabilité et assurance :

- La réglementation du sport et des activités en montagne.
- Responsabilité et assurances.
- Rôle de l'accompagnateur fédéral de randonnées.

Environnement ; vie dans le milieu :

- Connaissance du milieu montagnard.
- Notions de météorologie ; L'orage ; Le climat.



7 - Documentation : Au début du stage chaque participant reçoit la carte IGN utilisée pour les cours et les exercices sur le terrain et un manuel de documentation pédagogique qu'il conservera après le stage.

8 - Équipement minimum :

Équipement minimum habituel pour une randonnée d'un jour :

- Un sac à dos (30 à 40 litres maximum).
- Vêtement chaud (pull-over), chapeau, gourde, coupe-vent.
- Chaussures de marche à tiges montantes et semelles crantées antidérapantes + chaussures d'intérieur.
- Une boussole en degrés avec plaquette transparente et graduations en centimètres (type Geonaute C300 ou Silva Evasion).
- Trousse individuelle de premiers soins.
- Calculatrice (modèle de base), loupe (diam. 75 mm conseillé), règle plate 40 cm minimum, crayon à papier, gomme, compas.
- Une couverture de survie, une lampe frontale avec piles de rechange et un sifflet.
- Facultatif : altimètre, jumelles, appareil photo, GPS...
- Linge et nécessaire de toilette. Draps fournis par le centre d'accueil.



Important : Le port de chaussures de marche à tiges montantes et semelles crantées antidérapantes est obligatoire lors des exercices pratiques sur le terrain.

L'utilisation d'un ordinateur n'est pas admise pendant les cours et les exercices du stage technique.

9 - Formateurs : Le stage est animé par deux formateurs fédéraux confirmés.

10 - Évaluation du stage :

- Les aptitudes sont évaluées pendant toute la durée du stage. Elles concernent l'aisance sur le terrain, la vie dans le groupe, la sécurité (comportement et équipements) et un exercice d'orientation en terrain varié.
- Les connaissances sont évaluées en fin de stage par un questionnaire portant sur l'ensemble des cours dispensés contenus dans le classeur de documentation remis au début du stage, et la réalisation d'un profil d'itinéraire.

11 - Validation du stage :

- Attestation de suivi de stage avec mention "résultats satisfaisants / résultats insuffisants".
- Certificat de capacité d'accompagnateur fédéral de niveau 1 et carte de fonction délivrés après validation des connaissances et des aptitudes.
- Inscription sur le livret de formation qui sera remis au stagiaire.

Informations données sous réserve de toute modification en fonction de la météo ou des besoins de l'organisation.

Se reporter aux conditions générales de participation à demander au siège ou sur le site de la fédération : www.ffmm.net.





Le stage de Qualification fédérale à la fonction d'accompagnateur de randonnée pédestre

Descriptif de la formation

1 - Objectifs du stage :

- Compléter et mettre en pratique les connaissances acquises au cours du stage technique pour préparer, animer et conduire en sécurité des randonnées pédestres en milieu rural ou en moyenne montagne.
- Obtenir le brevet fédéral d'accompagnateur de randonnée pédestre.
- Acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour se préparer à la première épreuve de l'examen probatoire du diplôme d'État d'alpinisme - accompagnateur en moyenne montagne.

2 - Pré requis : Avoir participé à un stage technique depuis plus de 10 mois, sauf dérogation accordée par le pôle de la formation.

3 - Personnes concernées :

Effectif maximum : 8 participants.

- Animateurs d'associations ou de collectivités qui organisent et conduisent des randonnées pédestres en milieu rural ou en moyenne montagne.
- Candidats à l'examen probatoire du diplôme d'État d'alpinisme - accompagnateur en moyenne montagne.
- Personnes qui souhaitent approfondir leurs connaissances personnelles.

4 - Durée et déroulement du stage :

- La durée du stage est de 45 heures sur 6,5 jours. Il est organisé uniquement en internat.
- Ce stage organisé en moyenne montagne ne comporte pas d'escalade.
- Les cours et préparations théoriques sont suivis d'une mise en pratique sur le terrain.

5 - Niveau physique : Les randonnées et les exercices effectués au cours du stage ne comportent pas d'esprit de compétition mais nécessitent une bonne condition physique adaptée à la moyenne montagne (bon marcheur).

6 - Contenu résumé du stage :

Mise à niveau des connaissances :

- Cartographie, orientation, sécurité, réglementation...

Animation :

- Communication.
- Gestion des activités du groupe.
- Préparation et présentation d'un exposé.

Mise en pratique :

- Préparation et reconnaissance d'une randonnée.
- Sécuriser un passage avec une main courante.
- Mise en situation d'encadrement et d'initiation.
- Préparation d'un exercice d'orientation.

Environnement montagnard :

- Découverte du patrimoine montagnard du lieu de stage.
- Préservation de l'environnement.
- La pluriactivité en montagne. Activités traditionnelles.

7 - Équipement minimum :

Équipement du stage technique.

- + 1 corde de 30 mètres (diamètre 8 mm) (1).
- + 3 mousquetons (ouverture rapide et sécurité à vis) (1).
- + 2 sangles : longueur 3 mètres, cousues d'origine ou ouvertes. Largeur de 3 ou 4 cm (1).

(1) Cet équipement fait partie du fond de sac d'un animateur pratiquant la randonnée en montagne. Éventuellement emprunter cet équipement pour le stage. Pour organiser régulièrement des randonnées en montagne, il est conseillé de l'acquérir.

Les participants au stage de qualification peuvent utiliser leur ordinateur.

8 - Formateurs : Le stage est animé par deux formateurs fédéraux confirmés.

9 - Évaluation du stage :

- Les aptitudes, les connaissances et le comportement du stagiaire sont évalués pendant toute la durée du stage.
- Les aptitudes concernent l'aisance sur le terrain, la vie dans le groupe, la sécurité (comportement et équipements), la préparation et la conduite d'une randonnée et l'organisation d'un exercice d'orientation.

10 - Validation du stage :

- Attestation de suivi de stage avec mention "résultats satisfaisants / résultats insuffisants".
- Brevet fédéral d'accompagnateur de randonnée pédestre après avoir satisfait aux critères d'évaluation.
- Carte de fonction délivrée sur justification d'une formation en secourisme (PSC1, SST, etc.).
- Inscription sur le livret de formation du stagiaire, ou qui lui sera remis sur sa demande.

Informations données sous réserve de toute modification en fonction de la météo ou des besoins de l'organisation.
Se reporter aux conditions générales de participation à demander au siège ou sur le site de la fédération : www.ffmm.net.





Connaissance du milieu montagnard

Descriptif de la formation

1 - Objectifs du stage :

- Compléter ses connaissances en matière d'environnement montagnard pour enrichir l'animation des randonnées pédestres.
- Acquérir les connaissances pour se préparer à la seconde épreuve de l'examen probatoire du Diplôme d'État d'alpinisme - accompagnateur en moyenne montagne définie par l'arrêté ministériel du 3 juin 2019.

2 - Pré requis :

- Aucune connaissance particulière n'est requise avant ce stage. Age minimum 17 ans. Pas de limite supérieure.
- Les randonnées d'application effectuées au cours du stage ne comportent pas d'esprit de compétition mais nécessitent une condition physique adaptée à la montagne (Niveau bon marcheur).



3 - Personnes concernées :

Effectif maximum : 12 participants.

- Animateurs d'associations ou de collectivités qui conduisent des randonnées pédestres en milieu rural et/ou montagnard.
- Candidats à l'examen probatoire du diplôme d'État d'alpinisme - accompagnateur en moyenne montagne.
- Personnes qui souhaitent approfondir leurs connaissances personnelles, qu'elles soient membres ou non d'une association.

4 - Durée et déroulement du stage :

- La durée du stage est de 45 heures sur 6.5 jours consécutifs. Ce stage est organisé uniquement en internat.
- Les cours théoriques sont suivis d'applications sur le terrain.
- Ce stage est animé par deux formateurs fédéraux confirmés.

5 - Contenu du stage :

Ce contenu porte sur les 9 rubriques de l'arrêté ministériel du 3 juin 2019

Écologie générale :

- Rôles et réglementation : chasse et grands prédateurs.
- Équilibres et déséquilibres écologiques.
- Biodiversité et écosystème.
- Photosynthèse et respiration.
- Définition de l'espèce, évolution, classement.
- Contraintes physiques du milieu montagnard.

Faune de montagne :

- Identification d'espèces emblématiques.
- Les régimes alimentaires de la faune.
- Traces et modes de déplacement.
- Classement des vertébrés.
- Classement des invertébrés.

Flore de montagne :

- Identification d'espèces emblématiques.
- Les étages de végétation.
- La reproduction des végétaux.

Géologie :

- Les principales roches et principaux massifs.
- Les principales formes d'érosion et de dépôts.
- Les grandes ères géologiques : principaux repères.

Géographie et toponymie :

- Principaux points culminants.
- Sources, bassins versant des fleuves français.
- Localisation administrative des massifs français.

- Terminologie et toponymie.

Météorologie :

- Les nuages.
- Dépression/anticyclone.
- Altimètre / baromètre.
- L'orage.

Économie, habitat et vie sociale en montagne :

- Agriculture en montagne.
- Tourisme en montagne.
- Exploitation forestière.
- Habitat montagnard.
- Colonisation du milieu montagnard par l'homme.

Protection de l'environnement :

- Les parcs nationaux.
- Les réserves naturelles.
- Les arrêtés préfectoraux de protection de biotope.
- Les interdictions générales.

Expérience de la vie en montagne :

- Les refuges de montagne.
- L'équipement du randonneur.
- Le comportement sécuritaire.
- la planification d'une randonnée.
- La cartographie et le balisage.
- Les moyens de communication en montagne.

6 - Équipement minimum :

- Équipement habituel pour une randonnée d'une journée : sac à dos (30 à 40 litres), chaussures de marche à tiges montantes et semelles crantées antidérapantes, vêtement chaud (pull-over), chapeau, gourde, coupe-vent, trousse individuelle de premiers soins, couverture de survie ; Chaussures d'intérieur.
- Jumelles indispensables. Facultatif : altimètre, appareil photo, GPS, etc.
- Linge et nécessaire de toilette. Draps fournis par le centre d'accueil.

7 - Évaluation du stage :

- Les aptitudes et le comportement du stagiaire pour l'animation sont évalués pendant toute la durée du stage.
- Une évaluation des connaissances est effectuée en fin de stage sous forme d'un questionnaire à choix multiples (QCM).

8 - Validation du stage :

- Attestation de suivi de stage avec mention "résultats satisfaisants / insuffisants" dont le stagiaire peut se prévaloir.
- Certificat de capacité d'animateur d'environnement montagnard délivré après avoir satisfait aux critères d'évaluation.
- Inscription sur le livret de formation du stagiaire, ou qui lui sera remis.



Moyenne montagne enneigée :

Stage d'animateur raquettes à neige

[Descriptif de la formation](#)



1 - Objectifs du stage :

Compléter ses connaissances en matière de sécurité pour la conduite de randonnées hivernales avec raquettes à neige.

2 - Personnes concernées :

- Animateurs de randonnées membres des associations affiliées ou non à la fédération.
- Participants qui souhaitent approfondir leurs connaissances à titre personnel.
- Age minimum 17 ans au premier jour du stage. Pas de limite d'âge supérieure.

3 - Pré requis :

Bonne pratique de la raquette à neige, de l'orientation et cartographie (utilisation de la carte et de la boussole).

4 - Durée du stage :

Durée 21 heures sur 3 journées consécutives. Ce stage est organisé uniquement en internat.

5 - Niveau physique :

Condition physique adaptée à la montagne pour un effort soutenu (bon marcheur).

6 - Contenu du stage :

Théorie en salle :

- Notions de nivologie.
- Transposition aux conditions hivernales de la préparation d'un parcours raquettes, profil, etc.
- Problèmes liés au froid.
- Profil d'une sortie raquettes de la journée.

L'utilisation d'un ordinateur n'est pas admise pendant les cours et les exercices.

Pratique sur le terrain :

- Nivologie sur le terrain : manteau neigeux, caractéristiques d'une couche, strates, etc.
- Petite randonnée raquettes pour une mise en pratique et pour savoir définir un site avalancheux, etc.
- Utilisation des instruments de secours : détecteur de victime d'une avalanche (DVA), sonde, pelle, etc.
- Sortie de la journée : Reconnaissance des zones dangereuses, orientation, méthodes de secours, etc.

Les soirées sont consacrées à des projections vidéo ou à des compléments de formation à la demande.

7 - Équipement minimum :

Équipement minimum pour une randonnée raquettes d'un jour :

- Raquettes à neige et bâtons de marche (1).
- Sac à dos, gourde, vêtements chauds adaptés aux conditions hivernales, vêtements de rechange.
- Détecteur de Victime d'Avalanche obligatoire (prévoir de louer un DVA) (1).
- Pelle à neige et sonde obligatoires (1).
- Boussole en degrés avec plaquette transparente et graduations en cm (type Geonaute C300 ou Silva Évasion).
- Loupe (diamètre 75 mm), règle plate 30 cm, crayon à papier, gomme.
- Facultatif : altimètre, GPS, appareil photo, jumelles...
- Linge et nécessaire de toilette + chaussures ou chaussons d'intérieur.
- Trousse individuelle de premiers soins avec couverture se survie. Protection solaire : bonnet, crème, lunettes.
- Draps fournis ou à apporter (cf. fiche du centre d'accueil).

(1) Cet équipement fait partie du fond de sac d'un animateur pratiquant la randonnée en montagne. Éventuellement emprunter cet équipement pour le stage. Pour des sorties fréquentes en montagne enneigée il est conseillé de l'acquérir.

8 - Formateurs :

Ce stage est animé par deux formateurs fédéraux confirmés.

9 - Évaluation du stage :

- Les aptitudes et le comportement du stagiaire pour l'animation sont évalués pendant toute la durée du stage.
- Une évaluation des connaissances est effectuée en fin de stage sous forme d'un questionnaire à choix multiples.

10 - Validation du stage :

- Attestation de suivi de stage avec mention "résultats satisfaisants / résultats insuffisants".
- Mention sur le livret de formation du stagiaire (ou qui lui sera remis).
- Mention du stage sur la carte de fonction des titulaires du brevet fédéral d'accompagnateur de randonnée.



Franchissement des passages difficiles

au cours des randonnées pédestre

[Descriptif de la formation](#)

1 - Objectifs du stage :

Apprendre ou réviser les techniques utiles pour le franchissement des difficultés, parfois aggravées par des personnes peu expérimentées, auxquelles un animateur de randonnées pédestres peut être confronté lors des déplacements sur les sentiers de randonnées : passages délicats, vertigineux, couloirs exposés, franchissement de névé en début de saison...



2 - Personnes concernées :

Effectif maximum : 12 participants.

- Animateurs de randonnées membres d'associations ou de collectivités affiliées ou non à la fédération.
- Candidats à l'examen probatoire du diplôme d'État d'accompagnateur en moyenne montagne.
- Personnes qui souhaitent approfondir leurs connaissances personnelles, qu'elles soient membres ou non d'une association.
- Age minimum 17 ans. Pas de limite supérieure.

3 - Pré requis :

 Bonne pratique de la randonnée pédestre.

4 - Durée et déroulement du stage :

Durée 14 heures

- Formation de 2 journées consécutives alternant théorie en salle et mise en pratique sur le terrain.
- Organisé uniquement en internat, ce stage est animé par un formateur fédéral confirmé.

5 - Niveau physique :

 Bonne condition physique pour un effort soutenu en milieu montagnard.

6 - Programme du stage :

En salle :

- Révision succincte de la cartographie et de la réglementation (suivant les demandes).
- Rappel sur la réalisation des nœuds et de leur utilité. Installation d'une main courante.

Sur le terrain :

- Pose d'une main courante sur rocher ou dans la neige.
- Encordement et assurance de randonneurs dans des passages délicats et névés...
- Comment évoluer sur un névé, placer ses pieds, faire la trace, tailler des marches.

7 - Équipement minimum :

- Équipement de randonnée d'une journée : sac à dos, vêtement chaud de type polaire et vêtement de pluie, vêtements de rechange, guêtres, gants, couvre-chef, gourde, lunettes de soleil, crème solaire, trousse individuelle de premiers soins, etc.
- Chaussures de randonnées à tiges montantes et semelles crantées antidérapantes.
- Chaussures ou chaussons d'intérieur.
- Linge et nécessaire de toilette. Les draps sont fournis par le centre d'accueil.
- Une corde de 30 mètres de diamètre 8 mm (facultatif) (1).
- Un piolet de marche (1).
- Deux sangles plates représentant trois fois le tour de votre taille (1).
- Deux mousquetons à ouverture rapide et sécurité par vis (1).

(1) Cet équipement fait partie du "fond de sac" d'un animateur pratiquant la randonnée en montagne. Éventuellement emprunter ce matériel pour le stage. Pour l'organisation fréquente de randonnées en montagne, il est conseillé de l'acquérir.

8 - Formateurs :

 Ce stage est animé par deux formateurs fédéraux confirmés.

9 - Évaluation du stage :

- Les aptitudes, les connaissances et le comportement du stagiaire sont évalués pendant toute la durée du stage.
- Les aptitudes concernent l'aisance sur le terrain, la vie dans le groupe, la sécurité (comportement et équipements).

10 - Validation du stage :

- Attestation de suivi de stage avec mention "résultats satisfaisants/résultats insuffisants".
- Mention sur le livret de formation du stagiaire (ou qui lui sera remis).

Programme du stage donné sous réserve de toute modification pour les besoins de l'organisation et en fonction des conditions météo.

Inscription à un stage

Le dossier pour s'inscrire au stage comprend :

- a) Pour s'inscrire à un stage à titre personnel, une demande de préinscription doit être faite au secrétariat de la Fédération Française du Milieu Montagnard, FFMM, 18, rue Saint Polycarpe 69001 LYON.
- b) A réception de la demande le secrétariat adresse par e-mail au demandeur, sous réserve d'une place disponible pour le stage choisi :
 - Un bulletin d'inscription valant contrat de formation et de séjour.
 - Un questionnaire de santé ou un certificat médical.
 - Le descriptif de la formation (déroulement, contenu, etc.).
 - Les conditions générales d'inscription et de participation au stage.
- c) Pour concrétiser son inscription, adresser au secrétariat avant la date qui lui sera précisée :
 - Un bulletin d'inscription après l'avoir complété.
 - Un questionnaire de santé complété ou un certificat médical.
 - Une photo d'identité récente, prise de face sur fond clair.
 - Un acompte de 30 % du prix du stage.
 - Pour le stage de qualification : une copie d'attestation de formation en secourisme. En l'absence de ce document l'inscription au stage est possible, mais la délivrance d'une carte de fonction sera retardée.
- d) Après réception du dossier complet, le secrétariat adresse au demandeur une confirmation valant contrats de formation et de séjour.
- e) Passé la date précisée pour la réception du dossier complet, la préinscription est annulée sans rappel du secrétariat.
- f) Les formalités administratives s'effectuent exclusivement par internet.
- g) Tout stagiaire dispose d'un droit de rétractation de dix jours après l'envoi de son bulletin d'inscription, par lettre recommandée avec accusé - réception adressée au siège de la fédération.

Sous certaines conditions les stagiaires peuvent être accompagnés par leur conjoint(e).

Se reporter aux conditions d'inscription et de participation du stage choisi.





Informations pratiques

L'ambiance :

Les stages organisés par la fédération privilégient la convivialité. Les cours alternent la théorie et la mise en pratique sur le terrain.

Documentation :

Au début du stage technique ou du stage d'animateur raquettes vous recevrez une documentation que vous conserverez. Elle porte sur tous les thèmes abordés pendant le stage.

Alimentation :

En le faisant savoir dès votre inscription au stage, le centre d'accueil s'efforcera de vous satisfaire si vous avez un régime alimentaire particulier. Sur place il sera trop tard !

Les formateurs :

Chaque stage est animé par une équipe de formateurs fédéraux confirmés, qui sont à votre disposition à tout moment pour faciliter votre séjour en remédiant dans les meilleurs délais aux problèmes que vous rencontreriez, et en soirée pour une mise à niveau qui vous serait utile.

Emploi du temps :

L'emploi du temps du stage vous sera remis après votre inscription. Les soirées sont consacrées aux mises à niveau, à des exercices ou au temps personnel. L'internat obligatoire n'exclut pas la possibilité de disposer librement des soirées au cours desquelles des exercices ne sont pas programmés.

L'hébergement :

Les stagiaires se répartissent librement par niveau de stage et par sexe en chambre de deux à quatre lits ou petit dortoir suivant les centres. Les couples sont logés dans une même chambre (avec d'autres stagiaires). Prévoir des chaussures d'intérieur ou des chaussons.

Arrivée la veille :

Si vous devez arriver la veille du stage et que vous ne l'avez pas indiqué sur votre bulletin d'inscription, veuillez en informer le secrétariat de la fédération plus de quinze jours avant la date du stage. Le montant des frais supplémentaires est indiqué sur le calendrier des stages.

Arrivée en train :

Si l'arrivée la veille est possible, prévenir le secrétariat plus d'une semaine à l'avance pour qu'un formateur vienne vous chercher en gare ou à l'arrêt de car le plus proche.

Covoiturage :

Deux semaines avant le début du stage, une liste de covoiturage est adressée aux participants qui l'ont souhaité sur leur demande d'inscription.

Conjoint :

Selon les places disponibles dans le centre d'hébergement votre conjoint(e) peut vous accompagner sans participer aux cours théoriques et pratiques, à l'exception d'une randonnée d'une journée prévue au programme, et sous réserve d'une condition physique et d'un équipement adaptés à la randonnée en moyenne montagne. Le coût du séjour du conjoint comprend l'hébergement, les repas et une cotisation fédérale.

Camping-cars :

Le stationnement des camping-cars n'est pas possible dans l'enceinte des centres.

Animaux :

Nos amies les bêtes n'étant pas admises dans les stages, veuillez à les faire garder par une personne de confiance.

Paiement :

Les acomptes et les soldes des stages peuvent être payés par chèque bancaire, carte bancaire (Visa, Mastercard), virement bancaire, espèces.



+ d'informations :

Appelez le secrétariat (lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 + jeudi de 13 h 30 à 16 h 00 sauf périodes de congés scolaires et jours fériés), ou mieux, adressez un courriel à : secretariat@ffmm.net.

Ne vous adressez pas au centre d'hébergement car il ne gère pas les stages de la fédération.

Retrouver toutes les informations utiles sur le site www.ffmm.net

Lire la notice d'information et les conditions générales de participation du stage concerné.



Aides éventuelles à la formation

CPF Secteur privé

Bien qu'ils permettent de se préparer à l'examen probatoire du diplôme d'État d'alpinisme (Accompagnateur en Moyenne Montagne), les stages de la FFMM ne sont pas éligibles au Compte Personnel de Formation (CPF) car ces formations courtes ne sont pas "qualifiantes" (elles n'aboutissent pas directement au diplôme d'État). Un seul organisme est habilité pour dispenser cette formation éligible sur plus de 300 heures.

CPF Fonction publique

L'utilisation du compte personnel de formation porte sur toute action de formation, sauf celles relatives à l'adaptation aux fonctions exercées, ayant pour objet :

- L'acquisition d'un diplôme, d'un titre, d'un certificat de qualification professionnelle.
- Le développement des compétences nécessaires à la mise en œuvre du projet d'évolution professionnelle.

Entreprise

Dans le cadre du plan de formation de l'entreprise, la fédération établit une convention avec l'employeur. En cas de prise en charge partielle la différence entre le prix du stage et le montant pris en charge reste à la charge du stagiaire.

Chèques vacances

Les chèques vacances nécessiteraient une augmentation de 2.5 % du prix des stages. De ce fait les chèques vacances ne sont pas admis.

Clubs adhérents

Les animateurs des associations affiliées à la fédération bénéficient d'un tarif préférentiel sur le prix de la formation.

Carte Montagne

Les possesseurs de la Carte Montagne® de la saison du stage bénéficient d'une réduction sur le prix de la formation.

Étudiants :

Les étudiants peuvent bénéficier d'une réduction sur le prix de la formation par une aide du Fonds social fédéral. Consulter le secrétariat ou le site www.ffmm.net.

Demandeurs d'emploi

Les demandeurs d'emploi dont la formation n'est pas prise en charge par Pôle Emploi peuvent bénéficier d'une aide du Fonds social fédéral sous forme d'une réduction sur le prix de la formation. Consulter le secrétariat ou le site www.ffmm.net.

Bénévoles

Une réduction d'impôt sur le revenu peut être accordée à l'animateur bénévole qui engage des frais pour l'association pour laquelle il se forme, si cette association est d'intérêt général et dans la mesure où il renonce à leur remboursement.

Autres cas

Pour les prises en charge personnalisées qui pourraient exceptionnellement être accordées pour des projets professionnels spécifiques, se renseigner auprès des organismes concernés.

Covoiturage

Le covoiturage participe à la préservation de l'environnement et permet de réduire les frais de déplacement. Si vous avez accepté que vos coordonnées soient communiquées aux autres participants, une liste de covoiturage leur sera adressée quinze jours avant le stage.

Réductions SNCF

Billet congé annuel : réduction de 25 % du tarif 2^{ème} classe (50 % si vous payez au moins la moitié du billet avec des chèques vacances). Le billet "congé annuel" est délivré au titre de :

- Salarié en activité ou salarié en cessation anticipée d'activité.
- Stagiaire de la formation professionnelle (formulaire à faire remplir par le secrétariat).

Vous avez 60 ans ou plus : Un billet "découverte senior" vous permet de bénéficier d'une réduction de 20 % sur les trajets TER commencés en période bleue.

Voir en gare les conditions de prix, d'horaires et de trains.



La vie institutionnelle de la F.F.M.M.



L'assemblée générale annuelle définit les orientations de la fédération.



Le comité directeur est composé de 25 administrateurs bénévoles.



Remise de la médaille d'argent de la Jeunesse et des Sports au délégué Languedoc-Roussillon



Remise de la médaille de bronze de la Jeunesse et des Sports à deux administrateurs fédéraux.



Remise de la médaille de la fédération au PGHM de l'Isère à l'occasion de son 50^{ème} anniversaire.



Remise de la médaille de la fédération au cours du congrès du 40^{ème} anniversaire



Stage de formation des formateurs fédéraux - Novembre 2018



Les participants aux stages de la FFMM bénéficient des garanties de l'assurance Carte Montagne

Carte Montagne®

Adhésion - assurance
Carte Montagne



www.ffmm.net

Activités garanties
à titre individuel ou collectif :

- Ski alpin, ski de fond
- Ski de randonnée (peaux de phoque)
- Randonnée à ski de fond
- Raquettes à neige
- Randonnée pédestre
- Camping ; bivouac
- Cyclotourisme ; V.T.T.
- Escalade, spéléologie
avec encadrement compétent.

Carte Montagne est une marque déposée propriété de la
FÉDÉRATION FRANÇAISE DU MILIEU MONTAGNARD
Siège : 18 rue Saint Polycarpe 69001 LYON

Document non contractuel. Consulter les notices des assureurs et les contrats
originaux au siège de la fédération.

Garanties

Responsabilité civile * : (Dommages causés aux tiers)
dont : - dommages corporels.
- dommages matériels avec franchises.
- dommages à l'environnement.

Recours et défense pénale *

Frais recherche & secours **

Rapatriement médical **

Individuelle accident * :**

- Premier transport à l'hôpital (frais réels restants)
- Capital santé
- + Prothèses dentaires restant à charge.
- + Bris de lunettes ou de lentilles (forfait)

- Décès - Invalidité

Voir notice "conditions générales" remise avec la Carte Montagne

Possibilité d'adhésion prévoyance complémentaire facultative
SPORTMUT*** pour indemnités journalières, capital décès, invalidité.

Consulter votre club ou la FFMM

Garanties : * Allianz IART. ** Mutuaide Assistance *** Mutuelle des Sportifs

Après votre stage...



**Adhérez à l'U.F.A.M.
pour rester en contact avec la FFMM,
souscrire l'assurance Carte
Montagne,
bénéficier de la garantie protection
juridique en cas d'accident,
et de réductions sur les stages**

UFAM - Union Française des Accompagnateurs et animateurs en montagne
18, rue Saint Polycarpe 69001 LYON. Tél. 04 78 39 49 08
Contact : ufam@ffmm.net

Faites adhérer votre association à la F.F.M.M.

En adhérant à la F.F.M.M. votre association
peut bénéficier d'avantages tels qu'assurance
RC, formation de ses animateurs, protection et
aide juridique, e-bulletin d'information, etc.

Pour toute information écrire à :
developpement@ffmm.net



Site www.ffmm.net



La FFMM
sur Facebook

Bénéficiez d'avantages avec votre Carte Montagne
chez les **partenaires de la Carte Montagne®**

